

Préfecture de la Vendée

18 AVR. 2024

Courrier Arrivé

à Préfecture de la Vendée
Madame Géraldine DURANTON
Service Direction de la coordination,
du pilotage, de l'appui territorial et de l'environnement
29 rue Delille
85 922 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

A Rives de l'Yon, le 15 Avril 2024

Objet : Demande de réexamen de notre demande d'examen au cas par cas ESSOC (n°2024-7578) suite à la décision Arrêté n°2024-DCPATE-67 du 22 Février 2024

Lettre recommandée avec AR : 1A 203 477 4657 7

Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint une demande de réexamen de la demande d'examen au cas par cas ESSOC (n°2024-7578) avec des compléments d'informations, explications et photos permettant de préciser la demande citée en objet, la réalité des travaux envisagés et leurs très faibles impacts sur l'environnement visant à justifier la non-nécessité d'une étude d'impact. D'autre part Planète Artifices a mis en place une démarche active depuis plus de 30 ans **en faveur de l'environnement avec la volonté de créer « un site industriel dans un écrin de verdure »**, objectif aujourd'hui largement atteint.

Ce dossier n'intègre plus :

1- Zone chargement / Déchargement « S » et une voie de circulation

Envisagée à l'extérieur de l'enceinte pyrotechnique : le projet est abandonné.

L'abandon de la zone « S » → induit l'abandon de la voie de circulation (traversant le buisson) reliant le site pyrotechnique à la zone « S »

2- Abandon de l'agrandissement du bâtiment « H »

Trop d'impact sur le merlon existant

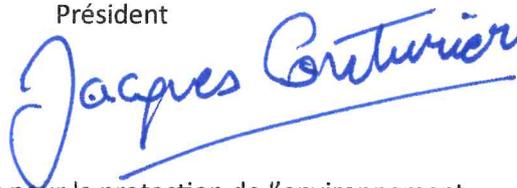
Pièces jointes :

- Le Cerfa modifié réf : 14734-04
- Dossier : ANNEXES apportant des précisions

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques COUTURIER

Président



Copie : Service des Installations classées pour la protection de l'environnement.